



### Compte-rendu du Comité des Marais de Sacy du mercredi 16 janvier 2019

#### L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Installation du comité des Marais de Sacy
- 2. Proposition du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019 des Marais de Sacy
- 3. Projet de convention avec le CENP et FDC 60 et attentes du comité
- 4. Présentation du projet de valorisation du site RAMSAR au droit de la RD 75
- 5. Questions diverses

#### M. CUGNIERE remercie les participants et ouvre la séance.

M. DESCHAMPS rappelle que depuis le 13 décembre 2018, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a fusionné avec le SMOA. Conformément à la volonté des élus, le Comité des Marais de Sacy permettra de maintenir un échelon de proximité. Ce comité ne dispose pas de droit de vote néanmoins il constitue l'organe technique du SMOA en charge d'animer et coordonner les actions sur l'ensemble des Marais en lien avec les objectifs du SAGE, NATURA 2000, Espace Naturel Sensible et RAMSAR. Il est rappelé que le Comité est en charge de proposer la programmation technique (étude, travaux) du budget annexe dédié aux Marais de Sacy. Ce dernier comporte l'intégralité des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

#### 1. Installation du comité des Marais de Sacy

STRUCTURE	REPRESENTANTS
SACY LE GRAND	Jean Luc PARIS
MONCEAUX	Claude CWIKLINSKI
LES AGEUX	José DROUART
SAINT-MARTIN-LONGUEAU	Jean-Pierre WRZOCHOL
CINQUEUX	Raymond LELEU
LABRUYERE	Jean-François CROISILLE
ROSOY	Jacky DOUBLET
STATION ORNITHOLOGIQUE DES MARAIS DE SACY	Michel DATIN
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE	
CEN PICARDIE	Emmanuel DAS GRAÇAS
PROPRIETAIRE PRIVE	William LESAGE
PROPRIETAIRE PRIVE	François COLLE
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'OISE	Guy HARLE D'OPHOVE
EXPERT	Nathalie BORYZCKA-BEHUE
EXPERT	Didier BACOT
EXPERT	Raoul CUGNIERE

<u>M. DESCHAMPS</u> excuse l'absence du Conseil Départemental de l'Oise. Il est précisé que M. COULLARÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président du SMOA, a proposé l'intégration de deux élus et d'un technicien au sein du présent comité.

#### 2. Proposition du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 Marais de Sacy

#### M. DESCHAMPS rappelle l'organisation financière du SMOA :

- Budget principal SAGE: contribution des membres au titre de la compétence « SAGE » calculée en fonction d'une clé de répartition proportionnelle prenant en compte pour moitié, la surface concernée par le périmètre du SAGE Oise-Aronde et pour moitié, la population du périmètre du SAGE Oise-Aronde, soit 120 000,00 €
- Budget annexe GEMA: contribution des membres au titre de la compétence « GEMA » calculée en fonction de population du périmètre du SAGE Oise-Aronde (146 403 hab.) et d'un taux théorique par habitant (1,46 €/hab./an) soit 213 748,38 €
- Budget annexe Marais de Sacy : transfert d'une partie de la contribution des membres du SMOA au titre de la compétence « GEMA »

#### M. CUGNIERE détaille le projet d'orientations budgétaires pour l'année 2019 :

#### Section de fonctionnement 2019

DÉPENSES	Montants
Dépenses de fonctionnement (essence, fournitures administratives, téléphones, remboursement commune Sacy,)	14 360,00€
Dépenses de personnel	50 000,00 €
Buffles (alimentation, transport, vétérinaire, location pâturage,)	5 600,00 €
Tranche conditionnelle DOCOB Natura 2000	19 500,00 €
Analyses des eaux de la zone humide tampon	5 000,00 €
Provision pour fonctionnement	30 901,54 €
Virement section d'investissement	38 989,61 €
TOTAL	164 351,15 €

RECETTES	Montants
Excédent de fonctionnement reporté (2018)	28 256,54 €
Versement du Budget GEMA	19 650,00 €
Subventions Natura 2000	67 360,61 €
Subventions AESN (animation zones humides, Buffles)	44 284,00 €
SMECTEUR, Sacy-le-Grand (solde analyses)	2 000,00 €
Subvention CD 60 (Buffles)	2 800,00 €
TOTAL	164 351,15 €

M. LESAGE interpelle M. CUGNIERE au sujet de l'état du versement des aides Natura 2000.

<u>M. CUGNIERE</u> précise que le solde de la subvention relative à l'animation 2017 a fait l'objet d'un versement. M. CUGNIERE ajoute que le service payeur de la DREAL Hauts-de-France s'est engagé à verser courant 2019 l'intégralité de la subvention liée à l'animation 2018.

<u>Mme LARIVIERE</u> confirme le versement d'un montant de 33 541,14 € correspondant au solde de l'animation 2017

#### Section d'investissement 2019

DÉPENSES	Montants
Acquisition zone humide à Ladrancourt	17 000,00 €
Acquisition maison RAMSAR à Ladrancourt	87 000,00 €
Travaux aménagement maison RAMSAR à Ladrancourt	14 760,12 €
Frais de notaire	10 000,00 €
TOTAL	128 760,12 €

RECETTES	Montants
Excédent d'investissement reporté (2018)	6 570,51 €
Virement de la section de fonctionnement	38 989,61 €
Subvention AESN acquisition Zone Humide à Ladrancourt (80%)	13 600,00 €
Subvention AESN acquisition maison à Ladrancourt (50%)	43 500,00 €
Subvention CD60 acquisition maison à Ladrancourt (30%)	26 100,00 €
TOTAL	128 760,12 €

<u>M. DESCHAMPS</u> rappelle que les présentes orientations budgétaires seront étudiées par les élus du SMOA lors du comité syndical du 31 janvier 2019.

M. CUGNIERE détaille la section d'investissement notamment en ce qui concerne le projet d'acquisition foncière. Il est rappelé que la maison est actuellement occupée par Mme LETELLIER qui envisage de vendre son patrimoine à la collectivité. Le site comprend une maison d'habitation de 106 m², des dépendances de 96 m² et une zone humide de 1,42 ha (ancienne cressonnière : mare, fossés, puits artésiens). Les eaux de la zone humide sont dirigées vers le Canal de Ladrancourt (300 m³/h) puis le ru de la Frette. Ce réseau participe à la vidange de la nappe de la Craie et le drainage des Marais. Ainsi, ce site constitue une position stratégique pour la gestion quantitative des Marais de Sacy (tubage des puits, plan de gestion hydraulique, ...).

M. CUGNIERE rappelle que compte tenu de la portée internationale du site RAMSAR des Marais de Sacy, il est nécessaire d'être en capacité d'accueillir un public varié. Dans ce cadre, il est proposé d'adapter la maison d'habitation de Mme LETELLIER en maison « des Marais de Sacy - RAMSAR ».

M. DESCHAMPS précise que ce projet d'acquisition a fait l'objet d'une présentation aux Vice-présidents du SMOA lors du bureau syndical du 14 novembre 2018. En parallèle, M. DESCHAMPS ajoute que la réhabilitation de la maison devra respecter la législation applicable en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

À cet effet, les travaux concerneront essentiellement la mise aux normes de l'habitation (électricité, assainissement, accessibilité, agencement bureau et accueil, ....). Dans un second, l'aménagement de la zone humide (ancienne cressonnière) pourra se traduire par la mise en place de pupitre, panneau pédagogique, passerelle, chemin de découverte.

#### M. CUGNIERE présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Maison RAMSAR	% subvention	montant en €
AESN	50 %	43 500 €
CD 60	30 %	26 100 €
SMOA	20 %	17 400 €

Zone Humide	% subvention	montant en €
AESN	80 %	13 600 €
SMOA	20 %	3 400 €

M. CUGNIERE indique qu'au regard des enjeux du site RAMSAR, l'opération est potentiellement éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% pour l'ancienne cressonnière estimée à 17 000 € et 50% pour la maison d'habitation estimée à 87 000 €. En parallèle, il est envisagé de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour l'obtention d'une aide représentant un taux de subvention de 30%.

M. CUGNIERE rappelle que la maison est actuellement occupée. En conséquence, il est possible d'envisager l'acquisition avec usage de droit au profit de Mme LETELLIER. Il est précisé que l'acquisition de l'ancienne cressonnière est prioritaire (enjeux liés à l'eau). M. CUGNIERE ajoute que la valorisation de la « maison des Marais de Sacy » reposera sur une approche pédagogique et patrimoniale de type écomusée (usages passés et actuels). Le comité des Marais de Sacy devra également évaluer les frais de fonctionnement de la maison à la charge du SMOA.

<u>M. DESCHAMPS</u> rappelle la nécessité d'assurer la solidité du plan de financement auprès de l'AESN et du Conseil Départemental de l'Oise et de prévoir un temps de concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin d'obtenir un projet partagé.

#### 3. Projets de convention CENP et FDC 60 sur les Marais de Sacy et les attentes du comité

M. CUGNIERE souhaite la bienvenue aux membres qui n'étaient pas représentés au sein du Syndicat Mixte des Marais de Sacy notamment la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise (FDC 60), le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) et la Station Ornithologique des Marais de Sacy (SOMS). M. CUGNIERE précise que ces structures apportent une compétence supplémentaire favorable à l'intérêt des Marais.

M. HARLE D'OPHOVE, président de la FDC 60, précise que les chasseurs au gibier d'eau contribuent largement à la préservation du patrimoine naturel dans les marais par l'intermédiaire des travaux d'entretien régulier. Il ajoute que la FDC 60 sera représentée par Mme Sylvia DUMONT, coordinatrice départementale zones humides et migrateurs ITD SAGIR de la FDC 60.

<u>Mme DUMONT</u> poursuit en signalant que des pistes de travail ont déjà été abordées avec le SMOA (recherche d'espèces indicatrices comme les bécassines, le Vanneau huppé, le Râle d'eau et la Marouette ponctuée). La FDC 60 a également été sollicitée lors du montage d'un contrat Natura 2000 sur les marais.

M. DATIN, président de la Station Ornithologique des Marais de Sacy (SOMS), précise que la station étudie depuis plus de 45 ans les oiseaux sur les marais. Ce suivi met en exergue l'effet bénéfique des travaux de réouverture réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 avec notamment une augmentation des captures au filet d'oiseaux paludicoles comme le Phragmite des joncs. La SOMS participe également depuis 2018 aux comptages de ces espèces avec le CENP et le SMOA (indicateurs de la qualité des roselières).

M. DAS GRAÇAS, responsable Oise du CENP, indique que le Conservatoire et l'ex-SMMS disposent de conventions tripartites de gestion au niveau des propriétés des communes de Sacy-le-Grand, Monceaux et Les Ageux. Un bail rural est également signé avec un propriétaire privé des Marais de Sacy. Par ailleurs une étude de convention avec le Département de l'Oise est en cours d'élaboration. L'ensemble des conventions sont en cours de révision notamment pour intégrer des travaux de restauration financés dans le cadre d'un projet européen LIFE sur les tourbières alcalines du Nord de la France (plusieurs millions d'euros sur les Marais de Sacy).

Les conventions signées avec les communes intégreront également le SMOA pour une durée de 20 ans. M. DAS GRACAS indique que les travaux concerneront plus particulièrement la restauration du ru de la Frette en lien avec les tourbières (SMOA), des travaux de réouverture de milieux par déboisement (Département, CENP) ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (Département).

**M. CWKLINSKI** précise que la commune de Monceaux a signé un courrier de soutien relatif au présent programme LIFE.

#### 4. Présentation du projet de valorisation du site Ramsar sur la RD 75

<u>M. CUGNIERE</u> rappelle la réflexion du Comité RAMSAR relative à l'amélioration de la visibilité des Marais. À cet effet, il est proposé de valoriser les Marais de Sacy par des aménagements au droit de la RD 75 entre Sacy-le-Grand et Cinqueux :

- totems implantés au nord et au sud de la RD 75 indiquant aux automobilistes la présence d'un site d'intérêt mondial et européen
- cheminement piéton en bordure de la RD 75 avec des « fenêtres » permettant d'observer les milieux typiques des marais (roselières inondées)

Il est rappelé que cette réflexion doit intégrer une approche fonctionnelle et sécuritaire. À ce titre, le SMOA se rapprochera du service des routes du Département afin d'identifier les opportunités.

M. DAS GRAÇAS ajoute que le Département envisage un projet de signalisation relatif à la pratique de la gestion différenciée de la RD 75.

<u>M. DESCHAMPS</u> précise la nécessité d'élaborer un plan de communication global reposant sur une concertation et un consensus avec l'ensemble des acteurs des Marais notamment le Département.

#### 5. Questions diverses

En l'absence de question supplémentaire, M. CUGNIERE remercie les participants et lève la séance.

La date du prochain comité des Marais de Sacy est fixée au **mardi 26 février à 18h00** en mairie de Sacy-le-Grand.







## **COMITE DES MARAIS DE SACY**

## Liste de présence

Le mercredi 16 janvier 2019 à 18h en Mairie de Sacy-le-Grand

	Nom	Cignature	Souhaitez vous rece	voir la WEB INFO?
	Nom	Signature	Oui	Non
SACY LE GRAND	Jean Luc PARIS	Présent	$\times$	
MONCEAUX	Claude CWKLINSKI	Présent Cuille sh		
LES AGEUX	José DROUART	Présent	X	
SAINT MARTIN DE LONGUEAU	Jean Pierre WRZOCHOL			
CINQUEUX	Raymond LELEU	Présent	×	
LABRUYERE	Jean-Francois CROISILLE		×	
ROSOY	Jacky DOUBLET	1 A		
Station Ornithologique	Michel DATIN	Présent		
Conseil Départemental de l'Oise	Nicole COLIN			
Conseil Départemental de l'Oise				
Conseil Départemental de l'Oise		1		
CEN Picardie LEPINE Christophe Marstr per DECOUTS Horken	DAS GRAÇAS Emmouel	A The state of the	X	
PROPRIETE PRIVEE	William LESAGE	Présent		
PROPRIETE PRIVEE	François COLLE	Excusé		
FEDERATION DE CHASSE DE L'OISE GWY HARLE D'OPHOVE EXPERT	Sylvia DUMONT	Présente 3 lung 4	X	
EXPERT	Nathalie BORYZCKA-BEHUE	Présente	Ö	
EXPERT	Didier BACOT	Présent	Q	
EXPERT	Raoul CUGNIERE	Présent		



# Installation du comité



## **Comité Rivières**

Élus SI de rivières, non élus, experts, FD Pêche

Comité

Les Marais de Sacy

Communes , CENP, CD60, privés, experts, FD Chasse Syndicat Mixte Oise-Aronde

Consulte

Conseille

Conseil syndical



Vote du budget et de la programmation

## Président: M. Raoul CUGNIERE

Structure	Membres
Sacy-le-grand	Jean-Luc PARIS
Monceaux	Claude CWKLINSKI
Les Ageux	José DROUART
Saint-Martin-Longueau	Jean-Pierre WRZOCHOL
Cinqueux	Raymond LELEU
Labruyère	Jean-François CROISILLE
Rosoy	Jacky DOUBLET
Station Ornithologique	Michel DATIN
Conseil Départemental de l'Oise	Nicole COLIN -/-

Structure	Noms des membres
CEN Picardie	Emmanuel DAS GRACAS
Fédération des Chasseurs de l'Oise	Sylvia DUMONT
Propriétaire privé	William LESAGE
	François COLLE
Expert	Nathalie BORYZCKA- BEHUE
	Didier BACOT
	Raoul CUGNIERE

